

Image not found or type unknown



## Quotient familial révisé

Par **Amandes**, le **13/03/2012** à **12:22**

Bonjour,

La mairie de notre ville a révisé en mars 2011 le quotient familial qui permet de calculer les frais de restauration scolaire qui sont facturés. Nous n'avons pas été avertis de ce recalcul et avons donc été facturés au prix maxi. Quand nous en avons fait part, la Mairie nous a dit que nous aurions du être au courant, étant donné que l'information est parue sur les panneaux d'affichage, le journal local, etc... mais le fait est que non, nous ne l'avons pas su. La Mairie peut-elle procéder ainsi ? N'est-elle pas censée faire une information directe aux parents ?

Merci par avance à ceux qui pourront éclairer ma lanterne !